



AVIS N° 40/19

SEANCE DU	02/06/2019
INTITULE	PORTANT MODULATION DES ECARTS MAXIMAUX DES TITRES
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL/PME

Article I .

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°1 947 du 04 juin 2019 seront comme suit .

Titre	ALL	AOM	AUR	BIO	ROUI	SAI
Ecart maximal	5%	10%	10%	5%	5%	5%